



Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2019

C.C.A.S. DE BEUVRAGES

Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du Compte Administratif 2019
- ▶ 2 La section de fonctionnement
- ▶ 3 La section d'investissement
- ▶ 4 Les données synthétiques du Compte Administratif 2019
- ▶ 5 Conclusion

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Beuvrages (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2019 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

1-2 Le Compte Administratif 2019 du CCAS de Beuvrages :

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 3 juillet 2020 par le conseil d'administration du CCAS. A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2020 de son résultat.

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

2 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2018 qui s'élève à 57 783,98 (17,54 % des recettes de fonctionnement), les recettes peuvent être regroupées en 3 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **Des produits des services** (chapitre 70), pour 2,13 % des recettes ; il s'agit de la part des concessions funéraires revenant au CCAS et de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors),

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 78,86 % de ces recettes (chapitre 74),

Les financeurs ;

- Tout d'abord, le département verse une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi,
- Puis, les bailleurs sociaux participent à la politique de la Ville et notamment, l'action « chantier éducatif » portée par le CCAS,
- Enfin, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 235 323,80 € ; Elle représente pour 2019, 71 % des recettes totales et 91 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74).

► **Des autres produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles**, recettes d'importance quasiment nulle (1,48%), qui correspondent majoritairement à des remboursements de factures (avoirs, dégrèvements, trop-perçus sur avances) ou à de rares dons.

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** (18,01 % des dépenses de fonctionnement), achats de matériel et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Les charges de fonctionnement de la structure ; représentant 21 % des dépenses du chapitre 011, elles sont essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure. Il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
- Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; représentant 79 % des dépenses du chapitre 011, il s'agit des dépenses pour la mise en place d'actions ou d'évènements en faveur des bénéficiaires du CCAS, notamment les personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant. Il existe également d'autres actions menées telles que l'atelier d'insertion sociale, l'atelier des saveurs et du bien-être, le chantier éducatif et octobre rose,

► **Des charges de personnel et frais assimilés** (60,39 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

► **Des autres charges de gestion courante** (19,81% des dépenses).

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- Les chèques d'accompagnement personnalisé Energie,
- Les aides aux services et transport.

► **Des charges exceptionnelles** (D67), nulles en 2019.

► **Des amortissements** de l'exercice 2019, pour 5 052,76 €, soit 1,79 % des dépenses de fonctionnement, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2018 et n'est concernée que par quelques dépenses de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel.

3-1 Les recettes d'investissement :

Outre le résultat d'investissement reporté 2018 qui s'élève à 23 440,83 € (soit 82,27 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

► **Des amortissements** de l'exercice 2019, pour 5 052,76 €, soit 17,73 % des recettes d'investissement.

3-2 Les dépenses d'investissement :

Elles sont composées, pour les réalisations 2019 que ;

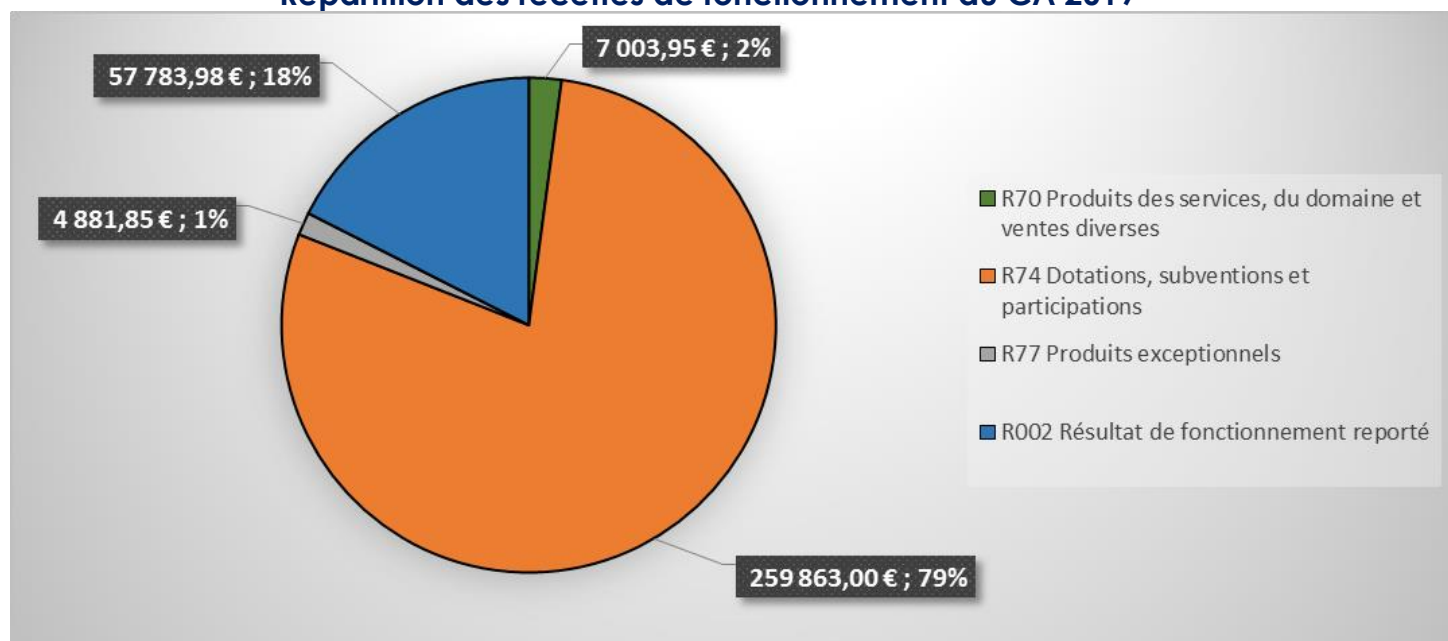
► **D'une immobilisation corporelle**, représentée par une dépense de mobilier.

4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2019

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2019 réalisées

Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	En montant	En %
			CA 2019	CA 2019
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 200,00 €	7 003,95 €	2,13%
R74	Dotations, subventions et participations	265 658,00 €	259 863,00 €	78,86%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	0,04 €	0,00%
R77	Produits exceptionnels	- €	4 881,85 €	1,48%
Sous total		271 858,00 €	271 748,84 €	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	57 783,98 €	57 783,98 €	17,54%
Σ		329 641,98 €	329 532,82 €	100,00%

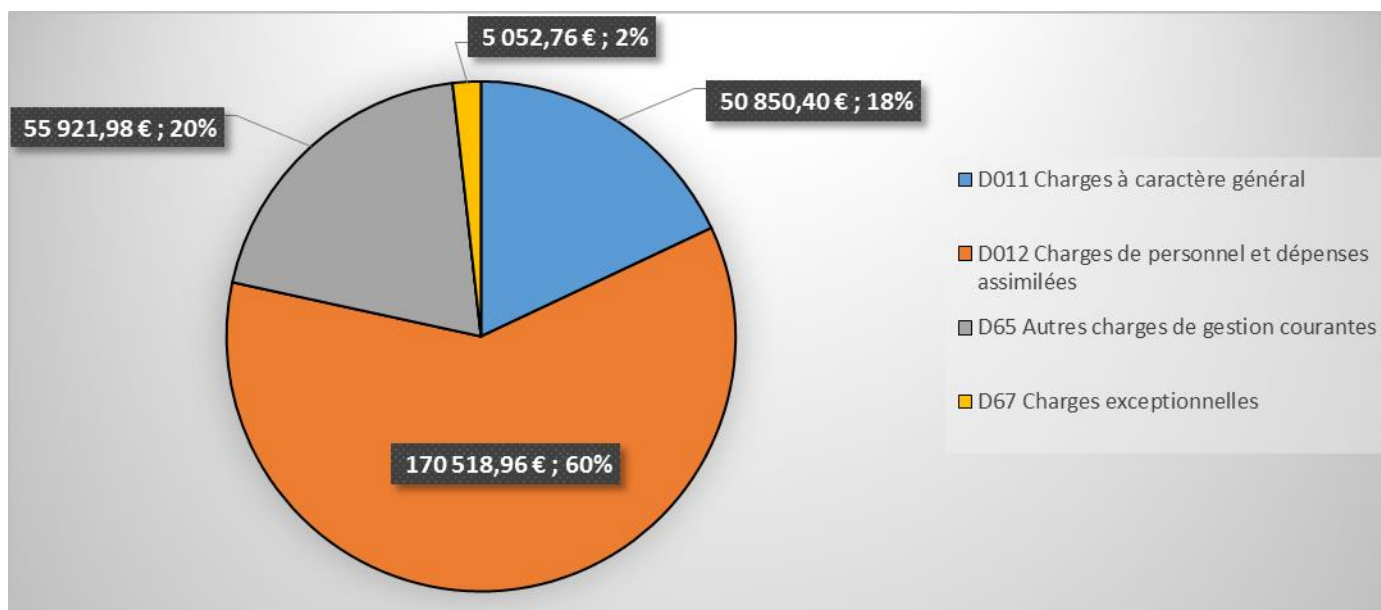
Répartition des recettes de fonctionnement au CA 2019



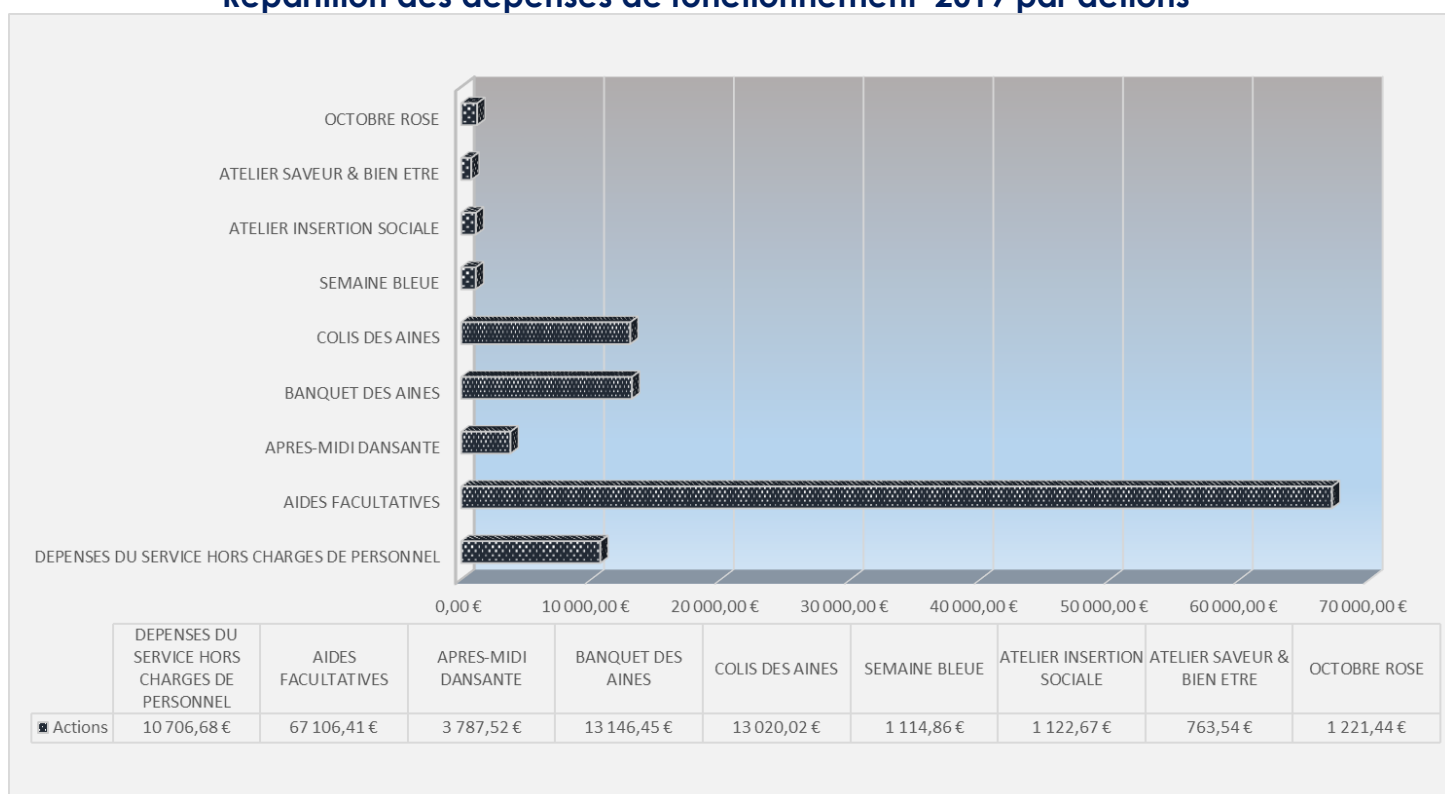
Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2019 réalisées

Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	En montant	En %
			CA 2019	CA 2019
D011	Charges à caractère général	78 690,00 €	50 850,40 €	18,01%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	183 010,00 €	170 518,96 €	60,39%
D65	Autres charges de gestion courantes	61 650,00 €	55 921,98 €	19,81%
D67	Charges exceptionnelles	1 191,98 €	- €	0,00%
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	0,00%
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 100,00 €	5 052,76 €	1,79%
Σ		329 641,98 €	282 344,10 €	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement au CA 2019



Répartition des dépenses de fonctionnement 2019 par actions



Calcul du résultat de l'exercice 2019 pour le CCAS de Beverages

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	282 344,10 €	
Recettes	271 748,84 €	
Résultat de l'exercice 2019	-10 595,26 €	(déficit)
Résultat reporté des exercices antérieurs	57 783,98 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	47 188,72 €	(excédent)

Restes à réaliser

· Dépenses	0,00 €	
· Recettes	0,00 €	
Résultat global section de Fonctionnement	47 188,72 €	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	242,00 €	
Recettes	5 052,76 €	
Résultat de l'exercice 2019	4 810,76 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	23 440,83 €	(excédent)
Résultat à affecter (2)	28 251,59 €	(excédent)

Restes à réaliser 2019

· Dépenses	1 435,46 €	
· Recettes	0,00 €	
Restes à réaliser cumulés (3)	-1 435,46 €	(déficit)

Résultat global section d'Investissement (2)+(3) **26 816,13 € (excédent)**

SYNTHESE DES 2 SECTIONS

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	75 440,31 €	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) (1) + (2) + (3)	74 004,85 €	(excédent)

Le résultat de l'exercice 2019 ; Quelle affectation votée ?

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice*		- 10 595,26 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	57 783,98 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser)	47 188,72 €
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*		
	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	28 251,59 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement*		
Besoin de financement		- 1 435,46 €
Excédent de financement		
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	- €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.	47 188,72 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F.	- €
2) H. Report en fonctionnement	R 002	47 188,72 €
3) OU Déficit reporté si C. négatif	D 002	- €

* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

5 - Conclusion

- ▶ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué de 2 sections composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ▶ Un compte administratif avec un total de 282 344,10 € en dépenses de fonctionnement et 271 748,84 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent de 57 783,98 €, donnant un résultat de fonctionnement global d'un montant de **47 188,72 €**,
- ▶ Un compte administratif avec un total de 242,00 € en dépenses d'investissement et 5 052,76 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent de 23 440,83 €, donnant un résultat d'investissement d'un montant de **28 251,59 €**,
- ▶ Des restes à réaliser en dépenses d'investissement uniquement pour 1 435,46 €,
- ▶ Une décision d'affectation dès le BP 2020 de la totalité du résultat de fonctionnement de **47 188,72 €**, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », le résultat d'investissement étant automatiquement reporté en investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour **28 251,59 €**,
- ▶ Un compte administratif en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2019 du receveur du CCAS.